



Webinaire du 04 mai 2023

Réalisation des infrastructures d'électrification rurale MT et BT et d'amélioration du réseau de distribution du Projet Accès

Dans le cadre de sa politique de Market Outreach le Millennium Challenge Account-Sénégal II (**MCA-Sénégal II**) a organisé le 04 mai 2023 un webinaire pour informer les acteurs du secteur privé national et international sur les opportunités de marché offertes dans le cadre du Projet ACCES et notamment en ce qui concerne les infrastructures qui feront l'objet d'un appel d'offres dans les semaines à venir.

La séance était présidée par Mr Oumar DIOP, Directeur Général de MCA-Sénégal II et a enregistré la participation en ligne d'environ 52 personnes représentant 42 sociétés.

Etaient présents

Du côté de MCA-Sénégal II :

- Mr Oumar DIOP, Directeur Général
- Mr Pape Momar LO, Directeur Général Adjoint chargé des Programmes
- Mr Aliou BASSOUM, Directeur de la Communication
- Mr Abdou DIOP, Directeur du Projet Accès
- Mr Mouhamadou Mansour SOW, Projet Accès
- Mr Nicolas FALL, Projet Accès
- Mme Arame Ndiaye FALL Directrice de la Passation des marchés
- Mr Birama GUEYE, Manager à la Direction de la Passation des marchés
- Mr Souleymane GUEYE, Direction de la Performance Environnementale et Sociale
- Mr Moussa Sow, Expert Senior, Procurement Agent

Du côté du Consultant : MOEZ BASTI, MAHMOUD MOUSSA.

Du côté du MOSES : Ben Elhirche, Abderrahim, Moulay Abdelhadi BENTAJAR

Du côté des entreprises participantes :

- voir liste en annexe

Le Directeur Général, après avoir remercié les participants venus nombreux répondre à l'invitation de MCA-Sénégal II a rappelé les objectifs du Power Compact du Sénégal, résumés comme suit :

- Réduire la pauvreté à travers le renforcement du secteur de l'électricité ;
- Améliorer la fiabilité du secteur ;
- Elargir l'accès à l'électricité ;
- Appuyer le Gouvernement du Sénégal ;
- Etablir un socle solide et moderne sur lequel peut reposer et se développer le système de l'électricité.

Il a ensuite rappelé que la présente séance entre dans le cadre de la stratégie de communication de MCA-Sénégal II avec les fournisseurs, entrepreneurs et Consultants pour les informer et les sensibiliser sur les opportunités d'affaires et les procédures de passation des marchés selon les Directives de la MCC.

Il a également souligné que l'un des objectifs de cette rencontre est d'une part de permettre aux participants d'être bien informés des opportunités et de bien comprendre la différence entre les procédures de la MCC et celles des autres bailleurs en matière de passation des marchés ; et d'autre part de recueillir leurs feedbacks pour pouvoir améliorer et adapter nos stratégies en matière d'acquisition.

Le Directeur de la Communication qui animait les débats a proposé, dans le but de mieux organiser les interventions des participants que les questions soient posées à travers le Chat pour que les réponses soient données à la fin des exposés.

Le Directeur Général Adjoint chargé des Programmes de MCA-Sénégal II a fait un bref rappel du contexte économique qui place le Sénégal dans un environnement très favorable.

Il a ensuite donné la position géographique du Sénégal centrale et stratégique par rapport aux différents continents qui offre d'excellents avantages avec les opportunités d'affaires offertes.

Il a rappelé le contexte politique très stable et rappelé les données économiques très satisfaisantes notamment concernant le PIB, le taux de croissance, les investissements directs étrangers qui font du Sénégal un pays très compétitif au sein de l'UEMOA.

Il est aussi revenu sur les avantages incitatifs qu'offre le Sénégal en particulier :

1. Pas de discrimination entre les nationaux et les étrangers
 - ✓ Aucune limitation dans l'embauche d'expatriés
 - ✓ Garantie et protection des droits de propriété
 - ✓ Garantie des transactions en devises
 - ✓ Garantie des transferts de capitaux et bénéfices
 - ✓ Avantages fiscaux et non fiscaux.
2. Existence d'un aéroport international moderne et d'aéroports régionaux aux standards internationaux
3. Existence d'infrastructures portuaires parmi les plus grandes en Afrique de l'ouest.
4. Mobilité garantie à travers des autoroutes et des routes nationales pour l'accès aux sites du Projet.

A la suite de l'exposé du Directeur Général Adjoint chargé des Programmes de MCA-Sénégal II, le Directeur du Projet Accès a rappelé les différentes étapes de la préparation du Compact avec l'identification des contraintes, notamment celles liées à la croissance économique, au coût élevé de l'électricité et au cadre réglementaire et institutionnel à améliorer.

Il a ensuite rappelé la signature d'un Accord en décembre 2018 pour 550 millions de dollars US financés par le Gouvernement des Etats Unis et une contribution de 50 millions de dollars du côté sénégalais.

Il a enfin indiqué que l'entité de mise en œuvre du Compact mise en place par le Gouvernement du Sénégal est **MCA-Sénégal II** qui dispose de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur a été actée le 09 septembre 2021 pour réaliser les trois grands projets qui, composent le Compact, en l'occurrence le Projet Transport, le Projet Réforme et le Projet Accès qui à terme doivent impactés 12 millions de sénégalais.

Le Projet Accès a pour objectif principal d'augmenter l'offre et la demande en électricité de qualité dans les zones rurales et péri-urbaines du Sénégal.

Le projet comprend trois volets :

- **Le volet Offre** pour le développement de l'offre d'électricité rurale
- **Le volet Demande** pour l'appui à la demande des consommateurs
- **Le volet Amélioration du réseau de distribution moyenne national.**

Les investissements porteront

- **Pour la région de Fatick-Foundiougne** sur 154 km de ligne basse tension, 139 km de ligne moyenne tension et 103 postes MT/BT desservant 110 villages avec 4733 ménages et les zones de production agricoles qui, permettront l'accompagnement pour le développement des usages productifs et favoriseront la transformation locale des produits agricoles.

- **Pour la région de Kaolack (Nioro)** sur 60 km de ligne basse tension, 62 km de ligne moyenne tension et 42 postes MT/BT desservant 51 villages avec 2293 ménages et les zones de production agricoles qui, permettront l'accompagnement pour le développement des usages productifs et favoriseront la transformation locale des produits agricoles.
- **Pour la région de Tambacounda** sur 35 km de ligne basse tension, 53 km de ligne moyenne tension et 23 postes MT/BT desservant 16 villages avec 1120 ménages et les zones de production agricoles qui, permettront l'accompagnement pour le développement des usages productifs et favoriseront la transformation locale des produits agricoles (15 périmètres irrigués soit 10000 ha) qui permettront l'accompagnement pour le développement des usages productifs et favoriseront la transformation locale des produits agricoles.
- **Pour la région de Sédhiou (Boukiling)** sur 35 km de ligne basse tension, 40 km de ligne moyenne tension et 14 postes MT/BT desservant 14 villages avec 1066 ménages et les zones de production agricoles qui, permettront l'accompagnement pour le développement des usages productifs et favoriseront la transformation locale des produits agricoles.
- **Pour la région de Kolda (Madina Yoro Foula)** sur 131 km de ligne basse tension, 203 km de ligne moyenne tension et 106 postes MT/BT desservant 106 villages avec 5540 ménages et les zones de production agricoles qui, permettront l'accompagnement pour le développement des usages productifs et favoriseront la transformation locale des produits agricoles.
- **Pour la région de Kolda (Vélingara)** sur 68 km de ligne basse tension, 82 km de ligne moyenne tension et 49 postes MT/BT desservant 53 villages avec 2252 ménages et les zones de production agricoles qui, permettront l'accompagnement pour le développement des usages productifs et favoriseront la transformation locale des produits agricoles.

Il a parlé du Volet Demande avec la campagne menée sur la conduite du changement de comportement et l'éducation des clients ainsi que la facilitation de l'accès aux équipements et appareils.

Il a par ailleurs souligné qu'en plus d'amener les lignes au niveau des villages, il sera mis en exergue un programme de facilitation qui vise la subvention des équipements à usages productifs pour accompagner les filières porteuses de changement.

Le Consultant du Projet Accès a pour sa part fait une présentation des aspects techniques du projet. Il a d'emblée donné la composition des deux lots qui constitueront la substance du futur appel d'offres qui sera publié dans les prochaines semaines. Il s'agira pour les deux lots, de l'électrification de 350 localités et de 15 périmètres irrigués répartis comme suit :

Désignation	Lot 1	Lot 2
Linéaire ligne moyenne tension (km)	196	377
Linéaire ligne basse tension (km)	201	261
Transformateurs MT/BT (unités)	135	184
IACM (unité)	159	209

Le Lot 1 concerne :

A - l'électrification de 161 localités comprenant globalement :

- La construction de 196 km de réseaux aériens triphasés 30 kV en 54,6 mm² Alm (poteaux en béton armé et métalliques) ;
- Installation de 135 postes BT/MT triphasés H61 (25, 50 et 100 kVA ;
- Installation de 159 IACM (400A – Pc : 100 A) ;
- La construction de 201 km de réseaux BT en 3x70 + 54,6 + 1x 25 mm² Alu et en 3x35 + 54,6 + 1x16 mm² Alu (poteaux en béton armé et métalliques).

B – Renforcement et réhabilitation

B-1 Solution NIORO et réalisation de bouclage

- ✓ Installation d'une nouvelle cellule protection départ sous enveloppe métallique par simple JDB au poste existant de KAHONE ;
- ✓ Construction de 7 km de réseaux souterrains triphasés 30 kV en 3x 1 x 240 mm² Alu ;
- ✓ Construction de 87 km de réseaux aériens triphasés 30 kV en 148 mm² Alm ;
- ✓ Construction de 38 km de réseaux aériens triphasés 30 kV en 54,6 mm² Alm ;
- ✓ Extension du poste de manœuvre KAWIL (4D + 1B + 1PT) et TX de réhabilitation
Coordonnées GPS : Zone : 28P
386842.00 m E
1554238.00 m N
- ✓ Construction d'un poste de manœuvre de NIORO (3I+D+PT+TSA 25 kVA)
Coordonnées GPS : Zone : 28P
415129.85 m E
1520445.85 m N
- ✓ Construction d'un poste de manœuvre de TAIBA NIASSENE (3I++PT+TSA 25 kVA)
Coordonnées GPS : Zone : 28P
402981.51 m E
1522081.53 m N
- ✓ Construction d'un poste de manœuvre de WACK NGOUNA (3I+PT+TSA 25 kVA)
Coordonnées GPS : Zone : 28P
385407.00 m E
1520945.00 m N

- ✓ Installation de 12 IAT-CT 400A
- ✓ Installation d'une BC de puissance 0,6 MVAR
- ✓ Installation d'une BC de puissance 1,2 MVAR
- ✓ Installation 13 MT/BT triphasés (25, 50, 100 kVA)
- ✓ Installation 13 IACM (400 A – Pc : 100 A)
- ✓ Construction de 08 km de réseaux BT en 3x70+54,6 + 1x25mm² Alu et en 3x35 + 54,6 + 1x 16 mm² Alu (pour l'électrification de 20 localités en PBA)

B-2 Installation de dispositifs de coupure, protection et compensation

- ✓ Installation 62 DRR 630 A ;
- ✓ Installation de 290 IAT-CT 400 A ;
- ✓ Installation d'une batterie de condensateur de puissance 1,2 MVAR ;
- ✓ Installation d'une batterie de condensateur de puissance 2 MVAR

Le Lot 2 concerne l'électrification de 189 localités et de 15 périmètres irrigués

- Construction de 377 km de réseaux Triphasés 30 kV en 54,6 mm² Alm (poteaux béton armé et métalliques) ;
- Installation de 184 postes MT/BT triphasés H61 (25, 50, 100 et 160 kVA) ;
- Installation 209 IACM (400 A – Pc : 100 A)
- La construction de 261 km de réseaux BT en 3x70 + 54,6 + 1x 25 mm² Alu et en 3x35 + 54,6 + 1x16 mm² Alu (poteaux en béton armé et métalliques).

Le récapitulatif des deux lots se présente comme suit :

ELECTRIFICATION	quantités	Lot 1	Lot 2
Linéaire MT (km)	Km	196	377
Linéaire BT (km)	Km	201	261
Transformateurs MT/BT (unités)	Unités	135	184
IACM (unités)	Unités	159	209

AMELIORATION			
Linéaire	Km	132	
DRR	Unités	62	
IAT-CT	Unités	302	
Batteries de condensateur	Unités	14	
Linéaire BT	Km	8	
Transformateurs MT/BT	Unités	13	
IACM	Unités	13	

Le représentant de la **Directrice de la Performance Environnementale et Sociale** est revenu sur les Directives de la MCC en matière environnementale. Il a dans ce cadre rappelé que la viabilité environnementale et sociale des projets est fondamentale pour bénéficier des fonds de la MCC.

Il a aussi souligné les exigences nationales en matière de GES (Législation, Règlementation et Normes) et les exigences en matière de conformité avec les normes SFI (Société Financière Internationale).

Il a rappelé les documents cadres que constituent le SGES, le PHS, le CPR et le Plan COVID-19. Il a aussi signalé les études environnementales déjà réalisées et celles à venir et en particulier le Plan d'Action de Réinstallation du volet « Offre » et celui du volet « Amélioration du réseau » ; de même que les clauses environnementales et sociales qui accompagnent le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Il a par la suite énuméré un certain nombre d'enjeux identifiés notamment :

- La préservation de la biodiversité par le respect des prescriptions ;
- La préservation des feux de brousse et des ERP recevant du public ;
- La préservation des sites sacrés ;
- La préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et des populations riveraines aux zones des travaux notamment pendant la phase de libération des emprises.

Concernant les aspects Genre et Inclusion Sociale il a précisé que tout pays admissible pour un Compact est tenu d'intégrer le Genre dans le développement, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un programme Compact. Il a par ailleurs indiqué que la MCC a une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des personnes (TdP).

A cet égard il a rappelé que chaque soumission dans son offre devra :

- Certifier qu'il ne se livre à aucune activité liée à la traite des personnes, ni ne les facilite, ne les autorise pendant la durée du projet ;
- Fournir l'assurance que les activités liées à la TdP ne seront pas tolérées de la part des employés, des sous-contractants ou encore des sous-consultants ou de leurs employés respectifs ;
- Reconnaître que de telles activités sont un motif de suspension ou de cessation ou de résiliation du contrat ;

Toutes les formes de violence basées sur le genre, de harcèlement sexuel ou moral sont formellement bannies sur les chantiers de la MCC.

Le représentant du MOSES a présenté l'organisation du Compact et la gouvernance du Projet. Il a rappelé les structures qui accompagnent MCA-Sénégal II dans la mise en œuvre du Compact dont notamment :

- MCC en tant que bailleur de fonds ;
- Le MOSES en tant que Conseiller en Gestion ;
- Le Consultant Conseiller Technique
- L'Ingénieur Superviseur
- Le Fiscal Agent ;
- Le Procurement Agent

Le Directeur de Projet Accès a ensuite communiqué des informations sur le budget du Projet pour les deux lots qui tourne autour de 40 millions de dollars US et sur le planning de

réalisation des travaux dont les appels d'offres devraient être publiés au courant du mois de mai 2023.

Il s'agit de deux lots :

- Lot 1 axé sur la zone Centre et qui fait focus sur les volets « offre » et le volet « amélioration du réseau » ;
- Lot 2 axé sur la zone Sud et qui concerne le volet « offre ».

L'ensemble des travaux des deux lots est programmé sur 22 mois.

Les Procédures de Passation des Marchés de MCC

Le représentant de la Direction de la Passation des Marchés de MCA-Sénégal II a fait un rappel des Directives de la MCC (PPG : Program Procurement Guidelines) et des principes qui les sous-tendent.

Il a souligné le caractère dynamique et souple des Directives qui sont régulièrement mises à jour pour mieux coller aux exigences des entités de mise en œuvre avec la capitalisation des expériences vécues de part et d'autre.

Il a parlé de la qualité des documents d'appel à la concurrence et des conditions d'attribution des contrats.

Parlant des procédures de la MCC en matière de Passation des Marchés, il a insisté sur la particularité des contenues qui peuvent être rappelées comme suit :

- Garantie des processus d'acquisition compétitifs adossés à des principes de transparence et d'équité.
- Externalisation des fonctions de Passation des marchés et fiduciaires à des cabinets sélectionnés sur le plan international : ce qui est un gage de transparence.
- Garantie des paiements associés aux services, biens et travaux sollicités, sous réserve de leurs acceptations, dans les délais prévus dans les contrats et sans entrave.
- Existence de mécanismes directs de saisine en cas d'allégation de fraude et/ou corruption dans les processus de passation des marchés.
- Existence de mécanismes clairs de recours en cas de contestation d'une décision de qualification considérée injustifiée par un soumissionnaire.
- Evaluation des Propositions/Offres par un panel d'Experts indépendants dont la qualification est avérée (approbation MCC suivant seuil) : ce qui n'est pas une pratique courante chez les autres bailleurs de fonds.
- Seuils d'approbation des différents dossiers (Demande de Propositions, Dossiers d'appel d'offres, rapports d'évaluation, contrats et amendements, etc) définis dans le PPG (Directives de MCC pour la Passation des Marchés) et non dans les Plans de Passation des Marchés comme c'est le cas avec la plupart des partenaires multilatéraux.
- Revues à priori et à posteriori de MCC sur les différentes étapes du processus de sélection (TdR, DP, DAO, rapports et décisions d'attribution). Cette revue croisée améliore la qualité des documents et renforce les conditions de transparence.
- Documents d'appel à la concurrence établis au niveau des meilleurs standards internationaux ;
- Résultats des évaluations individuelles discutés pour arriver à une décision consensuelle (stratégie de mitigation des risques) ;
- Formalisation de l'analyse des forces et faiblesses ;
- Vérification des références en cours d'évaluation ;
- Réponse formelle à l'ensemble des demandes de clarification formulées lors des appels d'offres ;
- Analyse de la raisonnable des prix proposés avant attribution du contrat ;
- Négociation préalable des contrats avant leurs signatures (gestion qualité et mitigation des risques)

Il a ensuite parlé des annonces et publications faites par MCA-Sénégal II et qu'on peut retrouver sur les sites de MCA-Sénégal II (www.mcasenegal.sn) et sur le site de MCC (www.mcc.gov/work-with-us), sur les sites de DgMarket, sur UNDB online, et dans les quotidiens locaux.

Il a aussi souligné que pour les questions relatives à la Passation des Marchés, les fournisseurs, entrepreneurs, Consultants ou consultants individuels intéressés peuvent à tout moment écrire au Procurement Agent à l'adresse MCASenegalPA@dt-global.com avec copie à bids@mcasenegal.sn en précisant le nom de la société, la référence du dossier, la personne contact au sein de la société, le numéro de téléphone, le pays.

Il a par la suite informé sur la méthode de passation de marchés retenue qui est une sélection basée sur le Prix et la Qualité (SBQP) et sur les clauses contractuelles basées sur le FIDIC Rouge.

Il sera prévu une visite de sites dont la date et les modalités de participation seront fixées dans le DAO. De même une conférence préalable à la soumission des offres sera organisée à la suite des visites de sites, à l'issue desquelles les participants pourront, en cas de nécessité soumettre des demandes de clarifications auxquelles MCA6Sénégal II apportera des réponses.

A la fin des différentes présentations, les participants ont posé quelques questions rappelées ci-après :

Question N°1 : Prière nous préciser les critères de qualification sur chaque lot pour le cas d'un seul candidat et pour le cas d'un groupement.

Réponse N°1 : les critères de qualification seront précisés dans le DAO. Les exigences peuvent varier selon qu'il s'agisse d'une entité unique ou d'un groupement.

Question N°2 : Y a-t-il une liste des pays éligibles pour la participation à ces projets tant que soumissionnaire ou fournisseur ?

Réponse N°2 : a ce stade de la procédure il n'existe pas de liste de pays éligibles. L'appel d'offres sera international et ouvert.

Question N°3 : Si la portée est limitée à la construction de nouvelles lignes MT et BT uniquement ou si un démantèlement de la ligne existante est impliqué ?

Réponse N°3 : Un démantèlement de quelques existantes est à prévoir

Question N°4 : Où nous pouvons obtenir le document d'appel d'offres ?

Réponse N°4 : le dossier d'appel d'offres sera publié sur les sites de MCA et de MCC, sur DgMarket, UNDB online et les quotidiens nationaux. Les entreprises intéressées devront se faire enregistrer à l'adresse IDUSMCASenegalPA@dt-global.com avec copie à bids@mcasenegal.sn pour recevoir le DAO.

Question N°5 : Le dossier d'AO sera disponible à quelle date et comment le retirer ?

Réponse N°5 : le dossier sera disponible dès la publication, en principe courant du mois de mai 2023. Pour l'avoir, voir réponse n°4.

Question N°6 : Quelles sont les modalités de paiement prévues dans ces projets ?

Réponse N°6 : les paiements seront effectués sur les décomptes établis et approuvés par l'Ingénieur et MCA.

Question N°7 : Quels sont les dossiers à fournir pour ce projet ?

Réponse N°7 : les documents à fournir seront précisés dans le DAO.

Question N°8 : Y a-t-il des critères de qualification pour les entreprises, tels que l'expérience en Afrique subsaharienne ?

Réponse N°8 : dans la version finale du DAO, l'information sera précisée.

Question N°9 : Est-il possible de consulter les critères de qualifications avant d'acheter le dossier dans le cas où il sera payant ?

Réponse N°9 : le DAO est gratuit. Les entreprises peuvent l'obtenir gratuitement après s'être fait enregistrées. Les entreprises sont libres après avoir pris connaissance du dossier, de soumissionner ou pas.

Question N°10 : Est-ce que la soumission sera électronique ?

Réponse N°10 : les offres seront reçues exclusivement à travers un lien Dropbox qui sera précisé dans le DAO. Nous recommandons à tous de bien respecter les recommandations qui y figurent.

Question N°11 : Y a-t-il des critères de qualification pour les entreprises tels que le chiffre d'affaires des cinq dernières années ?

Réponse N°11 : Oui.

Question N°12 : Est-il possible de recevoir par mail votre présentation ?

Réponse N°12 : la présentation n'est pas partagée, mais le compte rendu du webinaire sera partagé.

Question N°13 : Dans l'introduction il est mentionné 370 localités tandis que dans la consistance des travaux détaillée il y a juste 161+ 189 +15 PI.

Réponse N°13 : En effet, l'électrification de 20 localités supplémentaires est optionnelle dans le cadre du volet « Amélioration du réseau de distribution »

Question N°14 : Le droit de passage est arrangé par l'Employeur dans ce projet ?

Réponse N°14 : Le droit de passage est à la charge du maître d'ouvrage

Question N°15 : Est-ce qu'une entreprise peut être attributaire de tous les lots ?

Réponse N°15 : oui si elle est classée première sur les deux lots après l'évaluation et si chacune des deux offres qu'elle a soumises montrent qu'elle a la capacité technique, financière, matérielle et humaine pour exécuter les deux lots simultanément.

Question N°16 : Est-ce que les petites et moyennes entreprises locales sont prises en compte, représentant la main d'œuvre sur les critères de qualification ?

Réponse N°16 : les petites et moyennes entreprises peuvent chercher un partenariat ou aller en groupement avec de grandes entreprises si elles peuvent satisfaire les exigences du DAO.

Question N°17 : Est-ce que ces projets seront exonérés de droits et douanes ?

Réponse N°17 : Oui. Les contrats seront exonérés de toutes taxes.

Question N°18 : Quelle langue sera utilisée pour les enchères ?

Réponse N°18 : le Français sera la langue utilisée durant tout le déroulement du processus et pendant la réalisation des travaux.

Question N°19 : Les offres seront obligatoirement en francs CFA, ou bien une autre devise peut être autorisée ?

Réponse N°19 : les seules devises autorisées sont le Franc CFA ou le Dollar Américain ou les deux à la fois.

Question N°20 : Pourquoi ne pas intégrer dans le dossier un survey par drones ? Il y aura nécessairement des problèmes d'accessibilité ?

Réponse N°20 : Une visite de sites est prévue sur quelques échantillons de tronçons pertinents 02 à 4 semaines après le lancement du DAO. L'utilisation de drones n'est pas jugée nécessaire lors des visites de sites. Les soumissionnaires pourront refaire leur survey avec les moyens adéquats au terrain.

Question N°21 : Quelle est la date limite pour la soumission ?

Réponse N°21 : elle sera fixée dès le DAO sera publié.

Question N°22 : Est-ce que c'est possible de partir en groupement avec une entreprise étrangère ?

Réponse N°22 : Oui c'est possible.

Question N°23 : Est- ce qu'une entreprise étrangère peut participer ?

Réponse N°23 : Oui.

Question N°24 : Les entreprises locales au Sénégal bénéficieront-elles d'une préférence ?

Réponse N°24 : Non. Les procédures de MCC ne prévoient pas de préférence.

Question N°25 : Le budget est de 35 Milliards FCFA, 63 Millions USD ou 40 M USD

Réponse N°25 : le budget global du projet Accès est de 35 Milliards FCFA, 63 Millions USD. Le budget estimatif des travaux sera indiqué dans le DAO.

Question N°26 : Est-ce qu'une entreprise étrangère peut participer directement ?

Réponse N°26 : Voir réponse 23.

Question N°27 : Est-ce que vous allez nous-envoyer le procès-verbal de cette réunion par email, avec tous les réponses des questions ?

Réponse N°27 : Oui.

Question N°28 : Y aura-t-il une exigence par rapport à l'origine du matériel à fournir ?

Réponse N°28 : Cette information n'est pas encore disponible à ce stade.

Question N°29 : Le volet impense (environnement) est-il à la charge du soumissionnaire ?

Réponse N°29 : Le volet impense est à la charge du maître d'ouvrage.

Question N°30 : L'effectif des entreprises est-elle déterminante sur les critères de qualification : Le personnel technique de l'entreprise ?

Réponse N°30 : le personnel qui sera évalué sera le personnel-clé indiqué dans le DAO. Le personnel d'appui laissé au choix du soumissionnaire ne sera pas évalué mais sera pris en compte dans l'évaluation de la méthodologie et du plan de travail.

Question N°31 : Prière nous préciser les critères de qualification sur chaque lot pour le cas d'un seul candidat et pour le cas d'un groupement.

Réponse N°31 : Voir réponse n°1.

Question N°32 : Y a-t-il une liste des pays éligibles pour la participation à ces projets entant que soumissionnaire ou fournisseur ?

Réponse N°32 : Voir réponse 23

Question N°33 : Le dossier d'AO sera disponible à quelle date et comment le retirer ?

Réponse N°33 : Voir réponses n°5.

Question N°34 : Quelles sont les modalités de paiement prévues dans ces projets ?

Réponse N°34 : Voir réponse n°6.

En définitive 52 personnes ont été recensées, représentant 42 entreprises: ce qui dénote d'une participation massive.

Le Directeur Général Adjoint de MCA-Sénégal II chargé des Programmes a remercié les participants du secteur privé et les parties prenantes pour l'intérêt qu'ils ont accordé au présent webinar. Il a rappelé que l'objectif visé était d'informer et de sensibiliser le secteur privé national et international des opportunités d'affaires offertes et que MCA-Sénégal II reste disponible à travers la Direction de la Passation des Marchés et le Procurement Agent pour répondre à toutes les questions que les firmes pourraient être amenées à poser espère voir une large participation des entreprises à l'appel d'offres.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms des participants	Noms des firmes	Adresses Emails
1	Ayman Ettahri Papa Abdoulaye FALL	CEGELEC Groupe VINCI ENERGIES	papaabdoulaye.fall@vinci-energies.com
2	Meissa Ndiaye	GERTECH ENERGIES ET SERVICES	meissandiaye@gertech-e-services.com
3	Varun Mathur	Bajaj Electricals Limited	varun.mathur@bajajelectricals.com
4	Papa Mayoro PAYE	M-Trading	mpapa@mt-sn.com
5	IDRISSA DIOP/Abdou DIACK	AGEC SARL	contact@africagec.com
6	Mamadou Diop	Ets Alga Sarl	mamadou.diop2@alga-intertech.com
7	Papa ngoumba sene	LAIMRI SARL	dg@laboratoirede metrologie.com
8	Jeremy Donatien Campal	SERTEM GROUPE	jeremy.campal@sertemgroupe.com
9	Oumar FALL	Groupe EOS	oumarfall33@gmail.com
10	Gamou DIOP		gamouzadiop@gmail.com
11	Magloire ELOGNE	AEE Power	magloire.elogne@aeepower.com
12	Ibrahima NDIAYE	COSEN Sarl	ndiayecosen@gmail.com
13	ABA DIBA DIOP	SEREX ENERGY	diba@serex.sn serexenergie@gmail.com
14	Max Zhang	TBEA	zkx000111@gmail.com
15	Rola Eid	BUTEC	reid@butec.com
16	GUEYE Papa Cheikh	Holding C. Maroc	pape.sidate@gmail.com
17	Zeineb NAGGA	AMINE	zeineb.nagga@enertechgroup.tn
18	Laurent PELCAT	SOCEQUIP	laurent.pelcat@socequip.com
19	Rohit Berde Vinit Chitale	Transrail Lighting Limited	Ouns.abdelkefi@Lntecc.com
20	ABA DIBA	ENERGECO.Afrique	energocosn2@gmail.com energeco@orange.sn
21	Abdou TINE	Schneider Electric	abdoul.tine@se.com
22	Ouns Abdelkefi Venkata Bharadwaj Gagandeep Singh	Larsen and Toubro ltd	Ouns.abdelkefi@Lntecc.com CVBS@LNTECC.COM TENDER-PTDAFRICA@LNTECC.COM gagandeep.singh@Lntecc.com Gagandeep Singh
23	Ramatoulaye LY Amadou Barry MBAYE	SAHEL GÉOMATIQUE	lyramatulaye@sahelgeo.com sahelgeo1951@gmail.com
24	Saurabh Singh	Company - Step Industries Private Limited	saurabh.singh@thestepindia.com
25	Anass Mouchrek	FABRILEC MAROC	anass@mmk.ma
26	Amadine FALL	OPTIMA INGENIERIE (EPC)	ak.fall@optimaingenierie.com m.gueye@optimaingenierie.com
27	Daouda GUEYE	MITEC	daouda56.gueye@hotmail.com
28	Hairaty ZADA	Eiffage Énergie Systèmes	hairaty.zada@eiffage.com
29	Alioune Badara FAYE	Energie Du Sahel SARL	energiedusahel@hotmail.com
30	EL HADJI MALICK MBOW	TECHNIKKOM	technikkom@technikkom.com elmalick.mbow@technikkom.com
31	Aliou BALDE	Consortium National des Prestataires de L'Énergie	baldealiou82@gmail.com

N°	Noms des participants	Noms des firmes	Adresses Emails
32	MADY DIOUARRA	GROUPE ETM SENEGAL ASTOR	md@etmsenegal.net
33	PAUL ASSOGBA /Omar KAFFO	RMT EIFFAGE	paul.assogba@eiffage.com omar.kaffo.ext@eiffage.com
34	Kamlesh Kumar Verma	PCI Wires Pvt. Ltd.	kamleshverma@pciinfra.in
35	Jorge Lascas	RIC SUN INVESTMENTS SL	jlascas@ric.energy
36	Tamsir Mamadou DEME	Compagnie DEME travaux	cdtsenegal@gmail.com
37	Cheikh Tidiane SECK Edouard DIAZ Khady DIOP	GROUPE COSELEC	Cheikhtidiane.seck@coselec.sn edouard.diaz@coselec.sn khady.diop@coselec.sn
38	Kirolos Emad	ELSEWEDY ELECTRIC	kirolos.emad@elsewedy.com
39			Lgecenergycooperation@gmail.com
40	Aboubakar Fofana	Societe electransparence	electransparence.sn@gmail.com
41	Moussa NDIAYE	Sen travaux Afrique SARL	moussa.ndiaye@sta.sn
42	Modou FALL	Société FALLOUTEC INDUSTRIE	falloutec@falloutec.com